

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES VACCINS EN FRANCE METROPOLITAINE

### **1- Conditions de l'engagement de FILAVIE**

Les clients de FILAVIE sont des professionnels de la même spécialité et exerçant leur activité dans le domaine de la santé animale (ci-après le/les « Client(s) »). FILAVIE leur propose des vaccins vétérinaires (ci-après le/les « Produit(s) »).

### **2- Domaine d'application**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV » ou le « Contrat ») s'appliquent pour toute commande de Produits transmise à FILAVIE par un Client résidant en France Métropolitaine, sauf dérogation expresse et écrite de la part de FILAVIE. Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV. Le Client déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance des CGV, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat. Elles demeureront en vigueur pour toute la durée de la relation commerciale entre FILAVIE et le Client.

### **3- Commande**

#### **3.1 Pour les vaccins avec AMM (Inclus l'ATU)**

Le bon de commande doit impérativement être envoyé *a minima* par mail à [order.filavie@filavie.com](mailto:order.filavie@filavie.com). Pour les vaccins disposant d'une ATU, le bon de commande doit contenir au minimum :

- nom + adresse + signature + N° ordre du vétérinaire prescripteur
- nom du produit avec quantité demandée

3.2.1 Le Client adresse à FILAVIE sa commande précisant la quantité de Produits à livrer. La commande doit faire apparaître clairement le statut d'ayant-droit légal du Client.

3.1.2 La commande, ferme, du Client devient définitive à réception par ce dernier de la confirmation de commande de FILAVIE.

Aucun retour ni remboursement, intégral ou partiel, ne pourra être effectué.

### **4- Livraison – Transport**

Les délais de livraison des Produits sont, à titre indicatif, d'environ 72 (soixante-douze) heures ouvrées à compter de la date de la commande sous réserve de disponibilité de Produit. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur. A ce titre, tout retard de livraison ne pourra en aucun cas induire le versement de pénalités ni engager la responsabilité de FILAVIE à l'égard du Client.

Les Produits, sauf lorsqu'ils sont transportés par FILAVIE, voyagent aux risques et périls du Client qui n'aura de recours que contre le transporteur. Aucun Produit ne sera repris ou échangé.

Tous défauts apparents, quelle que soit la nature et quelle que soit la cause probable, ou les manquants constatés lors de la livraison par le transporteur, devront faire l'objet de réserves écrites et détaillées quant à l'étendue des dégâts, leur nature et la cause probable. Ces réserves d'usage devront être adressées dans les 48 (quarante-huit) heures par le Client, au transporteur ainsi qu'à FILAVIE, en lettre recommandée avec AR. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison dans les conditions susvisées, les Produits délivrés par FILAVIE ou un transporteur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Sauf non-conformité apparente de la livraison à la commande passée, le Client doit prendre possession des Produits dès leur arrivée au lieu convenu désigné dans la commande, par tout moyen à sa convenance.

### **5- Conservation et stockage**

La nature des Produits impose un transport, une conservation, une administration et un stockage dans des conditions conformes à leur nature. Ces conditions sont définies dans les notices d'utilisation et les résumés des caractéristiques des Produits, dont le Client s'engage à prendre connaissance avant expédition du Produit. Le Client s'engage expressément à respecter les documents précités, lesquels ont une valeur contractuelle. Cet engagement est une condition essentielle sans laquelle FILAVIE ne contracterait pas. En cas de non-respect par le Client des documents contractuels, la responsabilité de FILAVIE ne pourra d'aucune façon être engagée.

### **6- Garantie**

FILAVIE garantit que toutes les exigences légales et procédures internes de fabrication, de contrôle et de libération des Produits, validées par l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, sont respectées.

La garantie est strictement limitée au remplacement des Produits qui seraient reconnus comme n'étant pas conformes à leurs spécifications, en quantité ou en qualité.

Le Client ne pourra se prévaloir de sa réclamation pour demander l'annulation de sa commande.

Filavie décline toute responsabilité en cas d'intervention du Client sur les Produits, de mélange ou incorporation de ses Produits, de même qu'en cas de distribution et/ou d'utilisation de ses Produits au-delà de leur date de péremption, ou de stockage non conforme aux instructions figurant sur les emballages ou notices desdits Produits.

Le Client par conséquent responsable de tous dommages occasionnés aux Produits ou à tout tiers du fait des Produits ainsi rendus défectueux, ou par toutes autres conditions de stockage ou de conservation défectueuses ou non conformes aux conditions spécifiques du Produit ou aux règles de bonnes pratiques.

### **7- Prix – règlement**

Le prix facturé est le prix en vigueur au jour de la confirmation de la commande du Client. Le prix est ferme et non révisable. Le prix des Produits est net, hors forfait de prise en charge, hors taxes et hors frais de port. Le forfait de prise en charge, la TVA et les frais de port sont facturés en plus.

Filavie reste libre de modifier, à tout moment, les prix de ses Produits. Filavie s'engage à communiquer au Client ladite modification au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur.

Le prix est payable en totalité à 30 (trente) jours date de facture par virement bancaire. Le paiement par chèque n'est pas accepté, sauf accord exceptionnel et préalable entre le Client et FILAVIE. Le règlement anticipé ne donne pas droit à escompte.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de FILAVIE, aucune compensation de créances connexes ne pourra être valablement effectuée par le Client.

A défaut de paiement à l'échéance, les pénalités légales, d'un taux de pénalités de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, s'appliqueront à compter du premier jour suivant la date convenue d'échéance. Le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement due de plein droit en cas de retard de paiement est de 40 (quarante) euros, sauf justification de frais plus élevés.

FILAVIE se réserve le droit de refuser, de suspendre et/ou d'annuler toute commande et/ou livraison de tout Produit jusqu'à ce que son paiement soit régularisé, sans préjudice de tout autre droit et/ou recours.

### **8- Clause limitative de responsabilité**

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de FILAVIE que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation de ses obligations dans le cadre de l'exécution des présentes, et seulement s'il adresse à FILAVIE sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la découverte du préjudice.

Dans tous les cas, dans l'hypothèse où la responsabilité de FILAVIE viendrait à être retenue, quelle que soit la nature du dommage, le montant de la réparation ne pourra excéder, le plus faible montant entre : (i) le préjudice direct et immédiat causé par une violation des obligations de FILAVIE dans le cadre de l'exécution des présentes, et (ii) dix fois le montant hors taxes facturés par FILAVIE au Client au titre de la commande.

FILAVIE ne pourra jamais être tenue à la réparation d'un préjudice indirect subi par le Client et/ou un tiers, tel que, et de façon non exhaustive, une perte de chiffre d'affaires, un manque à gagner, la perte de valeur d'un fonds de commerce, ou la perte d'une opportunité commerciale.

### **9- Réserve de propriété**

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'au paiement complet et effectif du prix. En conséquence, à défaut de paiement à l'échéance convenue de tout ou partie du prix, la vente sera résolue de plein droit ; et FILAVIE pourra revendiquer les Produits livrés. Le Client devra veiller jusqu'au transfert de propriété à la bonne conservation des moyens d'identification apposés par Filavie sur les conditionnements dans lesquels les Produits sont livrés. Filavie se réserve la faculté de vérifier par tout moyen de son choix que le Client s'est conformé aux obligations ci-dessus, sans que ce dernier puisse s'opposer à cette vérification.

Le Client s'engage à informer Filavie de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété. Le Client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les Produits venus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra dès qu'il en aura eu connaissance, en avisant Filavie pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. En cas d'inscription d'un nantissement sur le fonds que le Client exploite, ce dernier s'engage à informer et à justifier de la situation juridique des Produits vendus.

### **10- Propriété intellectuelle**

FILAVIE est titulaire de tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle sur les Produits. A ce titre, le Client n'acquiert sur les Produits aucun autre droit que ceux qui lui sont expressément concédés au titre du Contrat. Sauf accord préalable et écrit de Filavie, le Client n'a pas le droit d'utiliser lesdites marques à d'autres fins que la promotion et la vente des Produits.

### **11- Traitement des données personnelles et dispositions anti-corrupcion**

Le Client traite en qualité de responsable du traitement des données personnelles de ses interlocuteurs personnes physiques et s'engage à respecter la réglementation applicable liée à la protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679. A ce titre, il s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant de garantir la sécurité, la confidentialité des données personnelles ainsi que la conformité de leur collecte, de leur traitement et de leur diffusion.

Par ailleurs, le Client déclare avoir connaissance de toute réglementation applicable relative à la lutte contre la corruption, notamment la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et déclare en conséquence s'être doté de procédures appropriées et d'organisations internes pour s'y conformer.

### **12- Force majeure**

FILAVIE ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations telles que décrites dans les présentes, résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et/ou de tout événement échappant à son contrôle, tels que les incendies, catastrophes naturelles, guerres, émeutes, actes terroristes, mouvements sociaux généralisés, épizooties, épidémies, décisions administratives ou gouvernementales. Dans l'hypothèse d'une incapacité ou d'un retard dans l'exécution de son obligation, FILAVIE le notifiera au Client par écrit dans les plus brefs délais. Dès la disparition de la cause de la suspension de l'obligation, FILAVIE s'efforcera de reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de ses obligations. Dans le cas où l'empêchement serait définitif ou perdurerait au-delà de trois (3) mois, le présent Contrat pourra être résilié à l'initiative de FILAVIE ou du Client par lettre recommandée avec avis de réception, sans pénalité ni indemnité quelconque de part et d'autre. »

### **13- Litige – Droit applicable**

Tout litige est de la compétence exclusive des Tribunaux d'Angers (Maine et Loire – France).

Les présentes CGV sont soumises au droit français et sont rédigées en langue française.  
Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français  
ferait foi en cas de litige.